

Paris, le 22 octobre 2010

Pourquoi nous disons NON

à l'installation de la Maison de l'histoire de France aux Archives nationales

Après plus d'un mois de mobilisation et d'occupation nuit et jour de l'hôtel de Soubise, les personnels des Archives nationales et leurs organisations syndicales unanimes continuent de dire NON à l'installation de la Maison de l'histoire de France.

Pourquoi cette mobilisation ?

Une maison, mais pour quelle histoire ?

Pour commencer, faut-il une Maison de l'histoire de France ? Un musée – ou une maison – consacré à l'histoire nationale peut-il échapper au risque d'instrumentalisation de la recherche historique au profit d'un projet politique ?

Si la question a été posée et paraît légitime, nous, personnels des Archives nationales, n'avons pas la prétention d'y apporter une réponse définitive. Le débat a été lancé lors de notre réunion publique à l'Hôtel de Soubise où, devant plus de deux cents personnes, les historiens Daniel Roche, Arlette Farge, Michèle Riot-Sarcey, Christophe Charle et Nicolas Offenstadt ont appelé à la suspension du projet de Maison de l'Histoire de France.

La continuation de la RGPP par d'autres moyens

La Maison de l'histoire de France, ce sera d'abord un établissement public regroupant neuf musées nationaux : le musée de la Préhistoire (Les Eyzies-de-Tayac), le musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye), le musée du Moyen Âge (thermes et hôtel de Cluny, à Paris), le musée de la Renaissance (Écouen), les musées des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, la Malmaison et Pau et le musée des plans-reliefs.

À l'exception du château de Fontainebleau, qui est déjà un établissement public, ces musées sont des services à compétence nationale. La création de la Maison de l'histoire de France relève donc d'une logique que nous connaissons bien pour l'avoir vue à l'œuvre dans le cadre de la RGPP : transformer l'un après l'autre les musées nationaux en établissements publics contraints de rechercher des ressources propres, parfois au détriment de leurs missions de service public.

Un exemple suffira : la Bibliothèque publique d'information, établissement public associé au Centre Pompidou, vient d'annoncer la réduction de ses espaces de consultation afin de permettre l'ouverture d'une cafétéria. L'obligation de trouver des ressources propres est bien, dans ce cas, à l'origine de la remise en cause d'une mission de service public.

Mais il y a cette fois un élément nouveau. En ces temps de disette budgétaire, le ministère de la Culture obtiendra-t-il pour la création de la Maison de l'histoire de France des moyens financiers ou en personnel supplémentaires ? Si la réponse est négative, le nouvel établissement sera condamné à ponctionner pour vivre les moyens dont disposent aujourd'hui les neuf musées qu'il a vocation à regrouper et à parasiter les Archives nationales où il sera venu s'enkyster.

La création d'une offre « culturelle » supplémentaire à Paris se traduira-t-elle par la destruction d'une offre culturelle équivalente ailleurs en France ? Si tel devait être le cas, il s'agirait bien d'une décentralisation culturelle à l'envers !

Que fait la Maison de l'histoire de France aux Archives nationales ?

C'est pour nous, personnels des Archives nationales, la question centrale. Pourquoi le siège d'une nouvelle organisation juridico-administrative des musées de France devrait-il s'installer sur le site parisien des Archives nationales ? Et pourquoi devrait-il développer précisément là une action scientifique et culturelle identique à celle programmée par les Archives nationales ?

Les Archives nationales, créées en 1790, sont installées depuis 1808 à l'hôtel de Soubise. L'espace dans ce quartier de Paris n'est pas indéfiniment extensible et, malgré l'ouverture d'un second site à Fontainebleau en 1969, la nécessité d'apporter une solution durable au manque de place pour la collecte des archives papier contemporaines s'est imposée : en 2004, le président Jacques Chirac a décidé la construction d'un nouveau centre d'archives à Pierrefitte-sur-Seine.

Dès lors, un projet de réorganisation des Archives nationales sur trois sites, Paris, Fontainebleau et Pierrefitte-sur-Seine, a été engagé. Dans ce projet, chacun des trois sites a sa vocation et sa légitimité, chacun est nécessaire à la cohérence de l'ensemble, chacun est complémentaire de l'autre. La vocation du site historique de Paris est double : d'une part, la collecte, la conservation et la communication des archives publiques d'Ancien Régime et des archives des notaires parisiens ; de l'autre, l'accueil du public autre que celui venant consulter les archives en salle de lecture, dans le cadre d'activités culturelles et, pour les scolaires, éducatives.

C'est ce projet que l'annonce de l'installation de la Maison de l'histoire de France par le président de la République, le dimanche 12 septembre, est venue percuter de plein fouet.

Les Archives nationales disposent, sur le site de Paris, d'environ 33 000 m² de surface utile. La Maison de l'histoire de France aurait besoin, selon les sources, de 10 à 15 000 m². La nature et la surface des espaces perdus par les Archives nationales pourraient représenter entre 30 et 50 % de la surface actuellement disponible.

Quels espaces la Maison de l'histoire de France compte-t-elle laisser aux Archives nationales ?

Les ambitions de cette institution, à la lecture des rapports de préfiguration, ont de quoi inquiéter. Le ministre a déclaré, lors d'une rencontre avec l'intersyndicale, le 23 septembre, que les Archives nationales conserveraient le CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales), où le public est accueilli dans les différentes salles de lecture, ainsi que les espaces nécessaires à la conservation des archives publiques d'Ancien Régime. N'est pas pris en compte bien sûr l'espace nécessaire à un redéploiement et un reconditionnement des fonds anciens (encartonnement des registres, protection des chartes scellées, mise à plat des documents figurés). Enfin, nous ne savons jusqu'où s'étendent ces archives publiques d'Ancien Régime : les fonds anciens des ministères des Affaires étrangères et de la Défense et les archives des ports pour la Marine pourraient venir grossir nos rayonnages ou ceux de la Maison de l'Histoire de France ; la décision est soumise aux résultats d'une mission de courte durée commanditée par le ministre de la Culture pour fin 2010-début 2011. Par ailleurs, il nous a également été dit que la Maison de l'histoire de France proposerait ses propres « locaux de consultation ». Les déclarations contradictoires et le plus grand flou sont entretenus concernant les archives des notaires parisiens... Les Archives nationales perdront, avec la Maison de l'Histoire de France, au minimum 30 km linéaires de rayonnages (sur 75 km prévus dans le projet actuel), soit l'espace nécessaire à l'accueil des archives notariales du XXe siècle, ce qui mettrait un terme à la collecte des archives sur le site de Paris.

L'avenir de la bibliothèque historique des Archives nationales, riche de 400 000 volumes, est incertain.

Enfin et surtout, les hôtels de Soubise et de Rohan seront affectés à la Maison de l'histoire de France, ce qui signifie que les **Archives nationales perdent la totalité des espaces destinés aux activités culturelles et éducatives.**

Pour minimiser l'impact de ce qu'il faut bien appeler une amputation, le ministre nous a dit que le CARAN resterait « un lieu d'échanges, de rencontres et d'expositions » (sic !). Pour qui connaît les

lieux, cette affirmation est absurde et le rez-de-chaussée du CARAN, qui est d'abord un espace d'accueil et de circulation du public, peut d'autant moins rester un espace d'expositions qu'il ne l'a jamais été.

Peut-on transférer ces activités culturelles et éducatives sur le site de Pierrefitte ? La réponse est clairement négative. Outre le fait qu'on ne peut toucher le même public au cœur de Paris et en Petite Couronne, le bâtiment de Pierrefitte n'a de toute façon pas été conçu pour cela ; le gros œuvre en est quasiment achevé et il est un peu tard pour refaire les plans !

Quant à l'accueil des groupes scolaires, on ignore encore s'il pourra être maintenu sur le site de Paris. Les Archives nationales ont joué un rôle pionnier en étant la première institution à se doter en France d'un service éducatif, avant même les musées, dès 1950. Il est d'autant plus paradoxal de voir, soixante ans après, l'existence de ce service remise en cause.

Le message est clair : pour les promoteurs du projet de Maison de l'histoire de France, **les Archives nationales ne sont pas dignes de présenter, au cœur de Paris, leurs activités et le patrimoine qu'elles conservent à un public autre que celui qui fréquente les salles de lecture.**

La question posée est celle de la place des Archives nationales dans la cité.

NON, contrairement à ce que certains voudraient laisser croire, le projet d'installation de la Maison de l'histoire de France n'est pas une chance pour les Archives nationales. Au contraire, cette installation se ferait contre elles et les amputerait des espaces et des moyens qui leur permettent aujourd'hui d'exister, de façon même insuffisante, comme acteur du champ culturel.

Le projet d'installation de la Maison de l'histoire de France aux Archives nationales a pris corps au début de cette année et la visite du ministre sur le site, le 23 avril, semble avoir été décisive pour ce choix. Or, autant que nous puissions le savoir, la direction des Archives nationales n'a toujours pas à ce jour été consultée sur l'impact de cette installation sur leur propre projet. Seule la mobilisation des personnels a permis que la question soit posée. C'est dire à quel point le ministère et les promoteurs du projet se soucient de l'avenir et des missions des Archives nationales !

L'installation de la Maison de l'histoire de France aux Archives nationales repose sur quatre contrevérités.

Il est faux d'affirmer que l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine, en 2012, laisserait des espaces inutilisés au cœur de Paris : le projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales prévoit au contraire la réutilisation de la totalité de ces espaces.

Il est faux d'affirmer que l'installation de la Maison de l'histoire de France permettrait d'ouvrir au public les hôtels de Soubise et de Rohan et les jardins : les hôtels le sont déjà (130 000 visiteurs annuels) et le projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales prévoit une extension considérable de leur ouverture à partir de 2013. Quant aux jardins, ils seront ouverts au public au printemps prochain, grâce aux travaux de réhabilitation et de sécurisation des abords menés par les Archives nationales. À qui fera-t-on croire qu'il faut créer une institution nouvelle pour les ouvrir ?

Il est faux d'affirmer que le choix de ce lieu permettrait d'éviter un projet coûteux : le chiffre de 60 millions d'euros, fréquemment cité, ne semble pas prendre en compte la nécessaire rénovation des bâtiments. Plus réaliste, le rapport Hébert cite un chiffre supérieur à 170 millions d'euros.

Il est faux enfin d'affirmer que les Archives nationales auraient toute leur place dans leur projet.

Pour soutenir notre action, pour dire avec nous NON

**à l'installation de la Maison de l'histoire de France aux Archives nationales,
signez et faites signer la pétition lancée par le personnel des Archives nationales**

NON À LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE AUX ARCHIVES NATIONALES !

APPEL À SIGNATURE

Lancé par l'intersyndicale CFTC –CFDT – CGC – CGT des Archives de France

Dimanche 12 septembre 2010, deux cent vingt ans jour pour jour après la création des Archives nationales, le président de la République annonce l'installation de la Maison de l'histoire de France sur le quadrilatère parisien des Archives nationales.

Un communiqué du ministère de la culture et de la communication présente cette décision comme une chance pour les Archives nationales. L'analyse des faits et des discours montre qu'il ne s'agit que de contrevérités et de mépris.

Première contrevérité : la Maison de l'histoire de France saisirait l'opportunité d'occuper des espaces laissés vides, au cœur de Paris, en 2012.

En réalité, les magasins en partie libérés des archives postérieures à 1790 doivent immédiatement après le déménagement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine être utilisés à la conservation des minutes de notaires de la période 1885-1935, qui attendent depuis plusieurs décennies d'être mises à disposition des chercheurs. Ils doivent aussi servir à améliorer la conservation des registres du Parlement de Paris ou à la mise à plat des chartes scellées aujourd'hui pliées faute de place ! On nous dit que ce qui attend depuis longtemps peut encore attendre....

La Maison de l'histoire de France se construirait-elle au mépris de la conservation et de la communication des sources de l'histoire ?

Deuxième contrevérité : La Maison de l'histoire de France permettrait d'ouvrir au public les hôtels de Rohan et de Soubise ainsi que les jardins.

Mais où croit-on que sont d'ores et déjà accueillis les 130 000 visiteurs annuels (hors salles de lecture) ? Les Archives nationales avaient programmé pour 2013 une extension considérable de l'ouverture permanente des bâtiments classés. En réalité, la Maison de l'histoire de France dépouillerait les Archives nationales de leurs missions culturelles : perte des lieux d'expositions, perte de visibilité.

Troisième contrevérité : le choix de ce lieu permettrait d'éviter un projet coûteux.

La simple réhabilitation des bâtiments classés du site parisien était estimée par le directeur des archives de France, aujourd'hui directeur général des patrimoines, à 76 millions d'euros en 1999 (500 millions de francs). Ce montant ne comprenait pas de changement d'affectation. Et l'on nous parle désormais d'auditorium, d'espaces d'accueil du public, et de centre de recherches et de conférences pour... 60 millions d'euros !

Quatrième contrevérité : « Les Archives nationales auront toute leur part dans le projet ».

Il y a 15 jours, le ministère de la culture annonçait une diminution d'une centaine de postes par rapport aux engagements ministériels antérieurs. Les Archives nationales voient leurs moyens et leurs locaux littéralement pillés ! !

L'installation de la Maison de l'histoire de France sur ce site met aujourd'hui les Archives nationales en danger. La réalité, c'est qu'on veut capter la légitimité symbolique conférée à ce lieu par son affectation de longue date aux Archives de la Nation.

Nous, personnels des Archives nationales, de toutes filières et catégories, administrative, scientifique, de documentation, d'accueil, de surveillance et de magasinage, métiers d'arts, ouvrière et technique, ne l'acceptons pas.

Etudiants, chercheurs, historiens, intellectuels, généalogistes, visiteurs, vous tous, citoyens, nous vous appelons à signer notre pétition adressée au Président de la République.

NON A L'INSTALLATION DE LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE AUX ARCHIVES NATIONALES !

| NOM | PRENOM | QUALITE | ADRESSE | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|---------|-----------|
| | | | | |

Les signatures seront portées au Président de la République par une délégation de signataires

Signatures à retourner avec vos noms, prénoms et qualité

par courrier postal : Intersyndicale Archives, 56 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

par télécopie : 01 40 27 63 66

par courriel : cgt.archives@culture.gouv.fr / cfdt.archives@culture.gouv.fr / cftc.archives@culture.gouv.fr